



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CAP ELECTRICIEN

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :

- * Accessible dès 15 ans après une classe de 3ème ou de 16 à 29 ans sans condition,
- * Motivation à exercer le métier visé et par la formation en alternance.

MODULATION DU PARCOURS DE FORMATION :

- * Selon la qualification du candidat ;
- * Selon les besoins spécifiques du candidat (handicap).

OBJECTIFS :

Diplôme d'insertion professionnelle, le CAP forme aux techniques et aux savoirs faire professionnels des métiers. Il dispense un premier niveau de qualification professionnelle.

A l'issue de sa formation, le titulaire du CAP Electricité est capable de :

- Installer et de mettre en service des ouvrages électriques en basse tension sous la responsabilité d'un chargé de travaux,
- Réparer et entretenir des installations dans les secteurs du bâtiment, tertiaires et industriels sous la responsabilité d'un chargé de travaux ;
- Intégrer le monde professionnel par l'apprentissage ;
- Valider un diplôme de niveau 3 (CAP) ;
- Envisager une poursuite d'études.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Contrôle en cours de formation (CCF).

Arrêté du 8 février 2018 modifié portant création de la spécialité «Electricien» de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance. (JORF n°0086 du 13 avril 2018)
Valable jusqu'au 31-12-2028-Certifié par le MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE- RNCP38305-

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- * Entretien avec le Directeur,
- * Remise du dossier d'inscription,
- * Recherche d'une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage,
- * Délais d'accès à la formation selon la réglementation.

TARIFS :

- * **Coût de la formation :** gratuité des frais de scolarité pour les apprentis. Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences).

- * **Possibilité d'internat ou de demi-pension**

Tarifs 2024 / 2025

- **Demi Pension : 1 148 € pour l'année**

Participation OPCO : 210 €
(15 € par semaine x 14 semaines)

Reste à charge des familles :

938 € pour l'année, soit 67 € par semaine

- **Internat : 2 394 € pour l'année**

Participation OPCO : 714 €
(24 € pour les nuits + 27 € pour les repas
soit 51 € x 14 semaines)

Reste à charge des familles :

1 680 € pour l'année, soit 120 € par semaine

- * **Frais d'adhésion à l'association : 100 €**

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPEES :

- * Accompagnement individualisé des apprentis en situation de handicap,
- * Référent H+ présent dans l'établissement,



MÉTHODES MOBILISÉES :

- * Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR liée au vécu en milieu professionnel
- * Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé

DURÉE :

- * Formation rémunérée (Cf. Grille de rémunération Convention Collective du Bâtiment) en apprentissage sur 2 ans
- * 14 semaines en CFA x 2
- * 33 semaines en entreprise x 2

CONTENU DE LA FORMATION :

- * **Enseignement général** : 526 heures (français, histoire géographie, éducation morale et civique, mathématiques, sciences, anglais, arts appliqués)
- * **Enseignement professionnel** : 454 heures (technologie, travaux pratiques, alternance, mathématiques professionnels, dessin technique)
soit 980 heures de formation
- * Réalisation du chef d'oeuvre
- * **Modules de sécurité** :
 - Diplôme S.S.T.,
 - Habilitation électrique.

INDICATEURS 2024

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>

- * Taux de réussite : 81.8 %
(9 admis sur 11 inscrits)
- * Taux de rupture 2024 : 19.35 %
- * Taux d'insertion 2023 :
 - Poursuite Etude 72 % - Emploi :22 %
 - Recherche d'emploi : 6 %
- * Taux de satisfaction :
 - Apprenants : 81.8 % / - Famille : 92.7 %
 - Entreprise : 95.2 %

PASSERELLES ET DEBOUCHES :

Le CAP Electricien atteste d'un niveau de compétences générales et professionnelles permettant au titulaire du diplôme de :

- s'insérer professionnellement comme ouvrier professionnel,
- poursuivre sa formation initiale dans une formation complémentaire ou supérieure,
- évoluer vers des niveaux de qualification supérieure, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Poursuite d'Etudes à la MFR : BP Electricien

Autres possibilités de poursuite d'études :

CAP : Monteur.se en Installations Thermiques

Mention complémentaire : Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile, Equipement thermique individuel,

Brevet Professionnel :

Installateur, dépanneur en froid et en conditionnement d'air,
Métiers de la piscine,
Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Guillaume GOYNE
(guillaume.goyne@mfr.asso.fr)